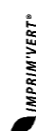


OCTOBRE 2018

AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT : 1 000^e SUBVENTION

Direction Communication du Grand Besançon - Imprimerie municipale - Photos : Thinkstock - octobre 2018 

Contact Presse
Martine MENIGOZ



Tél. 03 81 87 88 87
06 73 79 74 70

martine.menigoz@grandbesancon.fr



www.grandbesancon.fr

Suivez-nous :     

Ce vendredi 19 octobre 2018, le Grand Besançon remet symboliquement sa 1 000^e subvention à l'amélioration énergétique des logements. Rappel en détails de ce dispositif et de sa triple efficacité pour lutter contre la précarité énergétique, contre le réchauffement climatique et pour générer de l'activité auprès des artisans et entreprises locales du BTP.

QU'EST-CE QUE LES AIDES À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ?

Isolation de la toiture, des murs, remplacement des fenêtres, changement du système de chauffage... **Améliorer l'efficacité énergétique de son logement, c'est vivre dans un environnement plus sain et plus confortable, c'est réaliser des économies durables et réduire ses factures... Et c'est aussi augmenter la valeur patrimoniale de son bien !**

La compétence Habitat du Grand Besançon se structure autour de deux grandes politiques publiques : celle en faveur du logement locatif public et celle en faveur du logement privé. Par ses interventions, **le Grand Besançon veille avant tout au confort et à la qualité des logements subventionnés, à leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite, à leur consommation en énergie, et globalement, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.**

Pour inciter le plus grand nombre de ménages, et notamment ceux dont les ressources sont qualifiées de modestes, à entreprendre des travaux de rénovation dans leur logement, le Grand Besançon a renforcé à partir de 2012 son programme d'aide avec la prise en charge jusqu'à 90 % d'un accompagnement administratif et technique complet (assuré par des associations agréées par l'Etat) ainsi que la mise en place de deux dispositifs distincts : l'aide « AAPEL » (Aide à l'amélioration de la performance énergétique des logements) et la prime « PAMELA » (Prime à l'amélioration énergétique des logements anciens).

À noter que les financements accordés par le Grand Besançon sont cumulables avec la plupart des autres aides publiques existantes, nationales et locales, ainsi qu'avec le crédit d'impôt en faveur de la transition énergétique (CITE).



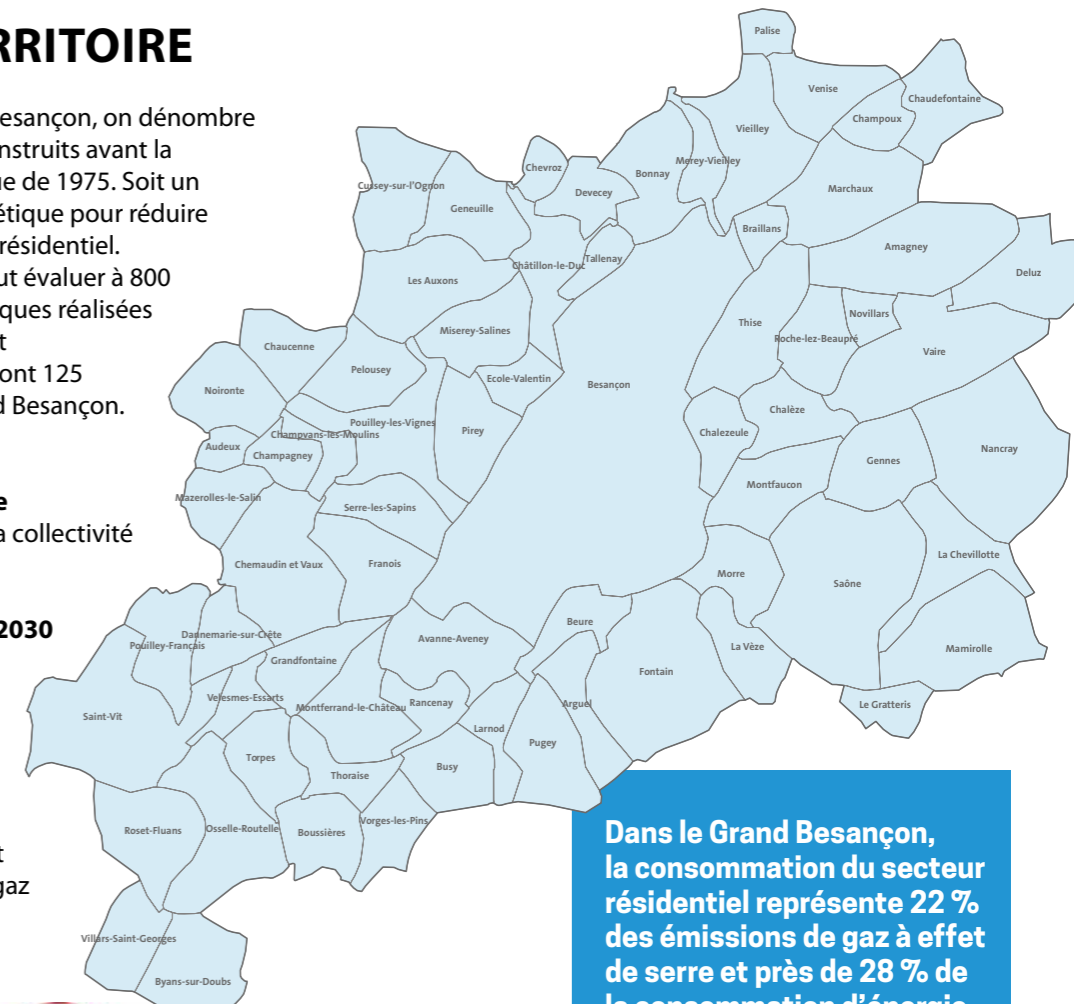
DONNÉES DU TERRITOIRE

Dans les 69 communes du Grand Besançon, on dénombre 102 640 logements dont 56 000 construits avant la première réglementation thermique de 1975. Soit un fort potentiel de rénovation énergétique pour réduire l'empreinte écologique du secteur résidentiel. Chaque année en moyenne, on peut évaluer à 800 le nombre de rénovations énergétiques réalisées dans le Grand Besançon et pouvant être qualifiées de performantes*, dont 125 en moyenne financées par le Grand Besançon.

Le Grand Besançon appartient au réseau **des territoires à énergie positive (TEPOS)**. Dans ce cadre, la collectivité s'est engagée à **réduire la consommation d'énergie du territoire de 40 % à l'horizon 2030 et de 50 % dès 2050** (par rapport à 2014), échéance à partir de laquelle **100 % de la consommation d'énergie sera issue d'énergies renouvelables.**

Le Grand Besançon s'est également engagé à baisser les émissions de gaz à effet de serre de 40 % en 2030 et de 75 % dès 2050.

** à savoir compatibles avec les niveaux requis pour l'obtention des aides de l'État et ayant un impact énergétique important sur le logement.*



Dans le Grand Besançon, la consommation du secteur résidentiel représente 22 % des émissions de gaz à effet de serre et près de 28 % de la consommation d'énergie finale du territoire.

BILAN CHIFFRÉ DEPUIS LA CRÉATION DU PROGRAMME D'AIDE

Période 2009 - 2018	Nombre de logements financés	Montant moyen de subvention	Montant de travaux générés TTC
Propriétaires occupants modestes et très modestes	1 065	2 985 €	42 M€
Propriétaires bailleurs	185	4 330 €	12 M€

Depuis la première opération d'amélioration de l'habitat engagée à l'échelle du territoire communautaire en 2009, ce sont **1 250 logements** qui ont été améliorés (en incluant les propriétaires bailleurs). Pour l'ensemble de ces projets, le Grand Besançon a accordé plus de **3,2 M€ de subventions**, générant par ailleurs un **chiffre d'affaires** pour les artisans et entreprises du BTP et principalement celles du Grand Besançon, **de plus de 54 M€.**

Plus spécifiquement et depuis le renforcement du programme d'aide en lien avec l'adoption du Plan climat énergie territorial en 2012, **le gain moyen de performance énergétique induit par les travaux réalisés dans les logements financés s'élève à plus de 55% (soit une division par deux des consommations et factures).** Ce sont ainsi désormais chaque année **plus de 10 M de kW heure d'énergie primaire qui ne seront plus consommés** (soit la consommation annuelle d'énergie de 2 100 foyers français) !



L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) du Doubs offre gratuitement aux habitants un conseil personnalisé juridique, financier et fiscal sur toutes les questions liées au logement.
ADIL Besançon - 1 chemin de Ronde du Fort Griffon - Entrée C - 25000 Besançon
Tél. : 03 81 61 92 41 - Fax : 03 81 81 34 08 - Courriel : adil25@wanadoo.fr